



Le bulletin du
SNUipp-FSU 08
UNITAIRES DES ARDENNES

Journal du Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC des Ardennes - Siège social : 48, rue V. HUGO 08000 Charleville-Mézières - Téléphone et télécopie : 03 24 37 65 74 - E-mail : snu08@snuipp.fr - site web : <http://08.snuipp.fr> - Directeur de la publication : Xavier DUMONT - N° CPPAP 1016 S 08017 - N° ISSN 1243-5899 - Imprimé par nos soins.

avant la pause...



Je prépare la rentrée...

J'adhère au SNUIPP-FSU
pour 2014-2015 (p 12)

RÉSULTATS MOUVEMENTS P 6 À 8

Rythmes scolaires, Chantiers-métiers, Revalorisation, Programmes. Que d'attentes et de déceptions !

Quelle réponse au besoin de refondation de notre système scolaire avait penser trouver Peillon ?

Une réforme des rythmes. Emblématique. Dans son projet comme dans son échec. Quelle réponse à une nécessaire réforme des rythmes ?

Un bricolage bancal du temps de l'enfant financé sur le compte des communes et des parents.

Pour le reste, les ministres successifs occupent le temps en « concertations » de façade.

Les gouvernements Ayrault et Valls n'ont assurément pas grand-chose à proposer aux enseignants face à leurs difficultés au quotidien dans leur classe.

De quels progrès les enseignants et les

élèves vont-ils pouvoir bénéficier à la rentrée si ce n'est celui, très peu perceptible, des quelques créations de postes bien insatisfaisantes en regard de la poussée démographique (et qui s'est traduit par une carte scolaire saignante dans les Ardennes) ?

Il y a refondation, en effet, mais à partir des plans restés sur le bureau de Châtel et de ses prédécesseurs.

Quelle réponse aux besoins de formation continue ?

L'invention de M@gistère. Quinze ans après que les enseignants se soient saisis d'Internet pour mettre en commun leurs pratiques et leurs outils, et ce, SANS contrainte ni flicage.

Quelle réponse à la nécessaire revalorisation ?

Un indemnité de 400 euros. Brut.

A quoi mènent les différents projets de textes adoptés ou « discutés » ?

A toujours plus de projets, de conseils, d'évaluations autrement dit à toujours plus de réunionite, de paperasse c'est-à-dire de bureaucratie et de dispositifs technocratiques sensés améliorer la conception de l'intervention des enseignants face aux élèves.

Pour dissimuler l'incapacité à penser et à mettre en œuvre des mesures structurelles, les ministères successifs

tendent d'imposer des mesures managériales dans l'optique de redynamiser le mammoth.

Quel manque de vision ! Quelle erreur de diagnostic !

Et localement ? Toujours plus de langue de bois, de brutalité institutionnelle pour tenter de dissimuler le défaut d'autorité intellectuelle et le manque de vision de la politique éducative nationale. Toujours plus de pressions hiérarchiques pour faire passer en force les mesures techno face aux doutes et aux réticences des collègues.

Toujours plus d'esbroufe pour imposer la même réforme des rythmes au gré de la parution de décrets qui se suivent et se contredisent.

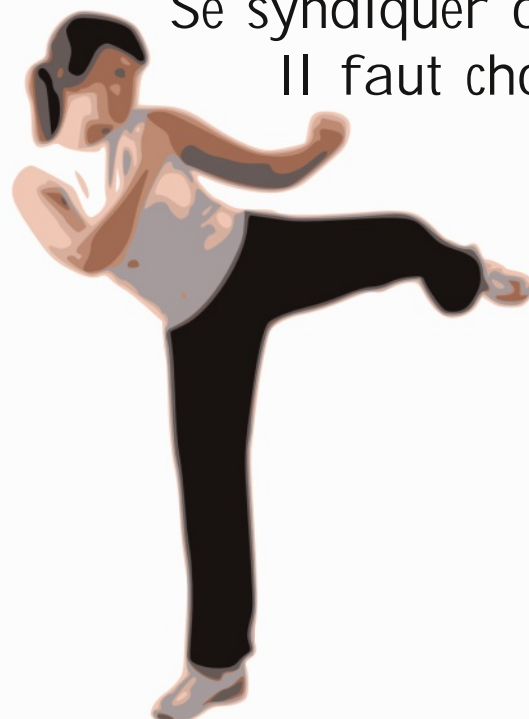
Contre cet état de réforme permanent qui ne produit pas d'avancées, le SNUipp-FSU lance une alerte sociale pour la rentrée en réaffirmant toutes les revendications qui doivent absolument aboutir (cf. page suivante).

Mais comment réellement améliorer le taux d'encadrement (un des plus faibles des pays de l'OCDE), comment revaloriser les traitements des enseignants (un des plus faibles...) quand on s'enferme dans des politiques libérales d'austérité offertes en gage aux détenteurs de la dette ?

Jérôme Clad

N° 189- Sommaire
N° CPPAP : 1016 S 08017
Trimestriel : Avril-Mai-Juin 2014
0,50 €

p1 : J'adhère !
p2 : Éditorial
p3 : Appel du SNUipp
p4 : Simplification administrative (?) - Formation continue.
p5 : Recrutement - F.C
p6 à 8 : Résultats Mouvement 1ère phase
p9 : TAFTA kesaco ?
p10 : Mouvement - les stats - C.R de C.A.P.D
p11 : l'info du SNUIPP-08
p12 : Bulletin d'adhésion



Se syndiquer ou subir...
Il faut choisir !

APPEL DU SNUipp

NOS PRIORITÉS POUR RÉUSSIR L'ÉCOLE ! LE SNUipp-FSU PRÉSENTE AU MINISTRE SES PRIORITÉS POUR RÉUSSIR L'ÉCOLE.

Le 5 juin, le SNUipp-FSU a rencontré le ministre de l'Éducation nationale Benoît Hamon. Il lui a remis à cette occasion son appel solennel déclinant les priorités pour réussir l'école.

Lors de cette rencontre avec le ministre, le SNUipp a fortement insisté sur l'urgence d'améliorer la condition et la reconnaissance professionnelles des enseignants du primaire. Les enseignants l'attendent et on ne peut tergiverser plus longtemps. Leurs conditions d'exercice du métier (temps, formation, inspection...) et leur considération (salaire, exercice du droit syndical...) réclament des mesures immédiates. Pour le SNUipp, il est temps que cela change. L'école est aujourd'hui plombée par une réforme des rythmes scolaires toujours contestée qui a tout écrasé alors qu'elle aurait dû être seconde. Le syndicat a donc présenté ses propres priorités pour permettre aux enseignants d'avoir les moyens de faire réussir tous les élèves.

Moyens pour l'école, conditions de travail, salaires, voilà nos urgences !

DES CONDITIONS DE TRAVAIL SEREINES :

Diminuer le nombre d'élèves par classe, augmenter les moyens pour le remplacement, l'aide aux élèves en difficultés, le « plus de maîtres que de classes » sont incontournables. Le SNUipp-FSU a demandé que le budget 2015 matérialise les créations de postes nécessaires pour une école primaire toujours sous-dotée.

DU TEMPS ET DE LA CONFIANCE :

Le travail de préparation, de recherche, en équipe, les rencontres avec les parents doivent être totalement reconnus. Le SNUipp-FSU a demandé au ministre que les 108 heures soient forfaitisées et leur organisation totalement revue avec notamment la fin des APC. Ce temps doit être laissé entièrement aux enseignants et aux équipes, sous leur entière responsabilité. De même, le SNUipp a clairement demandé que l'on banalise une journée de classe pour la consultation des enseignants sur les programmes de maternelle et le socle en octobre prochain, comme cela avait le cas pour les programmes de 2002. Sensible à nos arguments, et sans s'engager définitivement, le ministre a tout de même ouvert la porte à cette possibilité sous la forme d'une demi-journée.

DE LA FORMATION CONTINUE :

Le SNUipp-FSU a alerté sur la mise en place chaotique de M@gistère (contenus, contrôle hiérarchique inacceptable...). Il a clairement dit au ministre que ce dispositif ne pouvait en aucun cas se substituer à une formation continue de qualité sur le temps de travail. Des modifications sont indispensables. Les enseignants sont des professionnels qui doivent bénéficier de connaissances réactualisées et nourries par les recherches récentes. Les plans académiques de formation doivent offrir

des stages longs pour tous les enseignants.

LA DIRECTION D'ÉCOLE :

Si le ministère ne bouge pas, le SNUipp-FSU lancera sa consigne ! La simplification administrative promise pour la rentrée prochaine n'a pas avancé. Aucun groupe de travail n'est officiellement programmé à un mois de la sortie. Le SNUipp-FSU, qui avait déjà tiré la sonnette d'alarme en mars, a dénoncé cette situation. Avec les rythmes et peu d'avancées sur le temps de décharge, la coupe est pleine. En l'absence de premières mesures d'allègement pour la rentrée prochaine, le syndicat a informé le ministre qu'il lancerait avec et pour les directeurs sa propre consigne de simplification administrative. Ce sont eux qui savent ce qui est utile et prioritaire pour le bon fonctionnement de l'école.

DATE DU DÉPART EN RETRAITE :

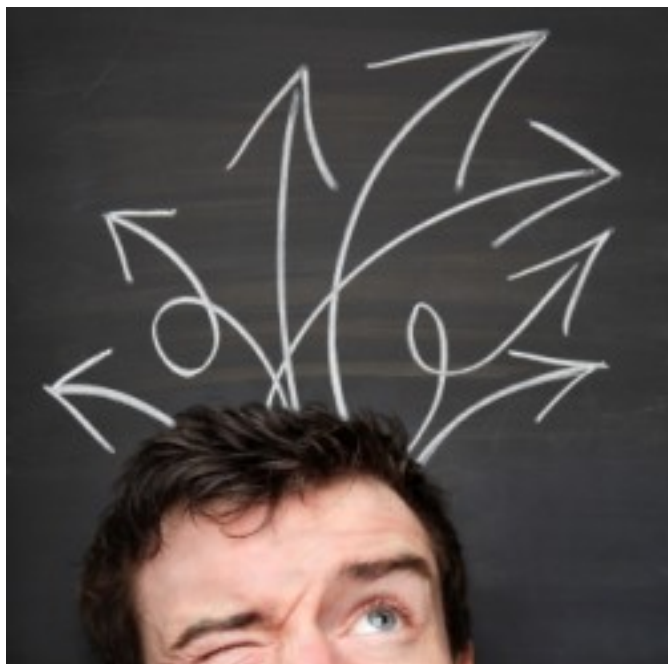
Le SNUipp-FSU a dit son exigence que les enseignants des écoles puissent, comme l'ensemble des fonctionnaires, partir en retraite en cours d'année s'ils le souhaitent et ne plus être obligés d'attendre la fin de l'année scolaire.

RECONNAISSANCE SALARIALE :

Le salaire des PE n'est absolument pas à la hauteur. A même niveau de qualification, égale considération ! Pour le SNUipp, dans un premier temps, les rémunérations (ISAE) et perspectives de carrière doivent être alignées sur celles des enseignants du second degré.

DROIT SYNDICAL :

Sur l'exercice du droit syndical comme sur le droit de grève avec l'obligation de déclaration préalable, les PE ont vu leurs droits limités sous le quinquennat précédent. Pour le SNUipp-FSU, il est temps qu'ils bénéficient des mêmes droits que leurs collègues du second degré et l'ensemble des fonctionnaires. Il a demandé au ministre que les réunions d'informations syndicales puissent se tenir à nouveau sur l'intégralité du temps de service.



DIRECTION : SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE EN VUE ?

Dans la Principauté des Ardennes, la simplification, c'est pour la DSDEN !

Tout reste à faire sur ce dossier laissé en suspens depuis janvier dernier mais que le SNUipp-FSU a réactivé en alertant directement le ministre.

Dans les Ardennes, la simplification administrative s'entend différemment. Il s'agit de ne pas s'embarrasser avec les droits des collègues.

Ainsi, tous les directeurs sont "invités" à une réunion de préparation de rentrée.

C'est le "jeu" habituel : par écrit, une invitation et pas une convocation - DONC, PAS D'OBLIGATION - pour dissimuler un temps de travail forcé et ne pas payer de frais de déplacement, mais, à l'oral, un tout autre discours.

Pour certains, ce sera même une nouvelle réunion des directeurs, le lendemain, dans leur circonscription.

Nous ne manquerons pas de reposer le problème et d'exercer un droit de suite sur cette question que nous avons déjà soulevée en CAPD.

Une assemblée clairesmée le 25 juin serait la meilleure des réponses.

Le ministère vient enfin de programmer le groupe de travail sur la simplification

des tâches administratives des directeurs d'école. La première réunion aura lieu le 27 juin avec l'objectif de déboucher sur des mesures effectives dès la rentrée 2014. D'autres dispositions d'allègement sont attendues. Le travail se poursuivra sur l'année 2014-2015 au niveau départemental comme national. A cet effet, un calendrier de travail devrait être présenté par le ministère.

Pour le SNUipp-FSU, il s'agit de respecter l'engagement inscrit dans les fiches métiers à savoir « alléger ces tâches - administratives- soit en les simplifiant, soit en les supprimant ».

C'est en poursuivant ces objectifs que le SNUipp-FSU va avancer dans les discussions. D'ores et déjà, il a répertorié un certain nombre de tâches qui doivent faire l'objet de mesures significatives de simplification, de suppression ou de modification : Base élèves, fichier centralisé dont la gestion est lourde et peu ergonomique, courriels redondants, sollicitations et enquêtes administratives (tableaux de

bord 108H, AFFELNET, format imposé des projets d'école, documents à imprimer sur les crédits pédagogiques de l'école, logiciels incompatibles, ...)

Dans un contexte marqué par des réponses insuffisantes en terme de décharges et la précarité de l'aide administrative, l'allègement des tâches administratives est indispensable pour permettre aux directeurs de se consacrer enfin aux missions d'animation pédagogique.

Pour rappel : mesures rentrée 2014 sur la direction

- 1) Volume de décharge de 2 à 4 jours pour les directeurs de 1 à 3 classes,
- 2) Allègement en exonération de l'APC (6h pour 1 à 2 classes, 18h pour 3 et 4 classes, 36h à partir de 5 classes),
- 3) Revalorisation de l'indemnité (ISS)
 - De 300 à 500 euros de 1 à 3 classes,
 - De 300 à 700 euros pour 4 classes,
 - De 600 à 700 euros pour 5 à 9 classes.

Nous vous ferons un compte-rendu de la réunion du 27 juin.

CHANTIER MÉTIER : POINT D'ÉTAPE

Le ministère a présenté le calendrier de parution des textes réglementaires issus des chantiers métier de janvier dernier sur la situation des personnels. Une situation qui répond à la demande du SNUipp-FSU qui avait alerté le ministère sur le retard en la matière et qui avait bloqué certaines mises en œuvre sur le terrain, notamment dans le cadre de la préparation de la rentrée.

C'est le cas de la direction d'école : référentiels métier, contenus de formation, nouvelles mesures indemnitaires, allègement de l'APC. Une circulaire précisant les modalités de décharge avec les nouveaux rythmes scolaires est également attendue.

Les RASED bénéficieront d'une nouvelle circulaire définissant leurs missions pour la rentrée. La création d'un corps des psychologues de l'éducation nationale est à l'ordre du jour pour 2015.

Côté formateurs et conseillers pédagogiques, leurs missions et leurs régimes indemnitaires seront précisés dans de nouveaux textes et effectifs à la rentrée 2014.

D'autres chantiers sont programmés à l'automne (refonte du CAFIPEMF des formateurs, GRAFF, modalités d'affectation des directeurs d'école,...).

Le SNUipp-FSU a fait rajouter deux sujets non traités par le ministère :

- Les enseignants spécialisés pour la rentrée 2015 (missions, obligations de service et volet indemnitaire), un sujet qui traîne depuis trop longtemps et qui a pris un retard inacceptable ;
- Les animateurs-formateurs TICE (missions et reconnaissance indemnitaire).

Vous trouverez en ligne sur notre site le tableau récapitulatif du calendrier de parution des textes réglementaires.



RECRUTEMENT ET FORMATION INITIALE

LE CONCOURS 2014 EXCEPTIONNEL

Les résultats du concours 2014 exceptionnel sont tombés. Ils sont édifiants et sans précédent : 743 postes restent non pourvus à l'issue des épreuves d'admission, soit un peu plus de 10% des postes ouverts au concours.

La situation est particulièrement violente pour des candidats qui étaient en responsabilité de classe cette année, à qui on a donné le droit d'être enseignant sous statut de contractuel mais pas en tant que fonctionnaire.

Soumis à une quadruple injonction (assurer un tiers temps de classe, préparer et réussir les épreuves d'admission du concours, valider un master, se préparer à devenir enseignant), l'année écoulée a été particulièrement dure et souvent intenable.

Les lauréats de ce concours exceptionnel 2014 (admissibilité en septembre 2013 et admission en avril 2014) seront PES (Professeurs des Écoles Stagiaires) à la rentrée prochaine.



20 PES seront nommés dans les Ardennes. Ils seront affectés à temps plein sur des postes fractionnés (soit sur un cycle, soit sur une école) hors ASH.

Ils bénéficieront de :

- 4 jours de formation en mai et juin 2014 ;
- 1 semaine d'accueil du 25 au 29 août 2014 ;
- animations pédagogiques spécifiques (12 h en présentiel) ;
- 1 semaine réservée en lien avec l'ESPE ;
- un tutorat PEMF et CPC.

Pour le Snuipp-FSU, il n'est pas acceptable que les lauréats du concours 2014 exceptionnel soient à temps plein en classe à la rentrée prochaine. Ils ont besoin d'une véritable formation.

Le 29 avril dernier, le SNUipp-FSU interpellait le ministre pour demander qu'aucun des 743 postes non-pourvus au concours 2014 exceptionnel ne soit perdu.

Par courrier daté du 21 mai, le ministre répond que « l'organisation du concours 2014 rénové va permettre [...] d'ouvrir des listes complémentaires afin d'effectuer les ajustements nécessaires en fonction des besoins notamment après la prise en compte des résultats de la session exceptionnelle ».

Ce recours envisagé aux listes complémentaires est aussi une réponse à la FSU qui a demandé le 27 mai au ministre de « reverser les postes » perdus à la session rénovée pour compenser les pertes du concours 2014 exceptionnel.

FORMATION : GROUPE DE TRAVAIL DU 17 JUIN

3 niveaux complémentaires de mise en œuvre des actions de formation :

LES ANIMATIONS / FORMATIONS PÉDAGOGIQUES :

18 heures = 12 heures (parcours) + 6 heures (IEN : 3 heures pour la consultation sur les programmes et 3 heures à disposition des IEN pour l'organisation de l'année scolaire)

LES FORMATIONS DE CIRCONSCRIPTION :

Prises sur le temps de présence élèves.

Chaque circonscription va bénéficier de 9 journées + 7 journées dues par les personnels qui travaillent à 80 %.

Public désigné : chaque IEN proposera sa propre offre de formation (stages écoles/collège, orthographe, PDMQDC, mathématiques, calcul mental, compréhension de textes, évaluation d'école, anglais...) : soit 2 jours, soit 2 jours 1/2 ; soit sur le filé des 80 %.

REP + : Des thématiques de travail seront identifiées, chaque enseignant

du REP+ s'inscrira sur 1 ou 2 thématiques.

Les remplacements seront assurés par les 4 brigades de remplacement nommées sur le REP+. La DSDEN affirme que les BFC ne seront pas sollicités.

FORMATIONS DÉPARTEMENTALES :

20 semaines pleines pour le département.

- Il y aura toujours un temps spécifique de maîtrise de la langue dans chaque stage.

- La DSDEN ne fait pas de proposition en mathématiques car les mathématiques seront travaillées en circonscription, en animations pédagogiques et en parcours spécifique 12 h.

- La DSDEN annonce qu'elle propose une formation plus proche des besoins exprimés sur le terrain.

- La DSDEN a limité les stages courts de 2 jours et a plutôt privilégié des stages de 4, 6 ou 8 jours.

- Un temps d'échange avec les maîtres

formateurs sera préconisé pour chaque stage.

- Fin d'année scolaire 2013/2014 : 1 stage pour l'ensemble des PDMQDC

Septembre 2014 : stage pour les nouveaux PDMQDC et les équipes : Nouzonville et Bellevue (Sedan)

- Le Plan de FC va paraître fin juin/début juillet. Les directeurs d'école recevront un mail début septembre (avec un lien pour consultation et inscription).

Les stages retenus par la DSDEN respecteront les axes du projet académique.

- Les stages proposés en décembre, janvier et février ne comporteront qu'un nombre limité de stagiaires (soit 13 maxi) qui seront remplacés par 13 BFC (sur les 26 existants).

Les 13 BFC restant seront mis à disposition des circonscriptions pour des remplacements (pour palier une éventuelle pénurie de remplaçants pendant les mois d'hiver).

RÉSULTATS 1ÈRE PHASE DU MOUVEMENT

Le mouvement ardennais se fait en deux phases : une avec saisie de vœux (le 1^{er} mouvement) pour l'obtention d'un poste à titre définitif puis la deuxième, dite phase administrative, sans formulation de vœux, l'administration attribuant les postes, à titre provisoire, en ré-examinant les premières listes de vœux (informatiques).

Le SNUipp revendique la publication des postes (les couplages des postes fractionnés devraient constituer la majorité des postes proposés) et la possibilité de formuler de nouveaux vœux pour que les collègues puissent clairement formuler leurs demandes en toute transparence. La DSDEN refuse.

Ce sont donc les vœux de la première phase qui doivent normalement faire foi. Nous veillerons aux affectations dans le respect des vœux et du barème.

Tableau des nominations par commune. Attention les personnels n'ayant pas eu d'affectation ou ayant été maintenus sur leur poste ne sont pas mentionnés. Pour chaque nomination : Prénom,Nom,établissement, bareme(B), , poste, priorité éventuelle.

AIGLEMONT

ELISABETH REDONT
ECOLE JEAN MACE
B: 62,76DIR ELM TD

DOLORES FERNANDES
ECOLE JEAN MACE
B: 9ADJ MAT TD 2

AMAGNE

JESSICA FERET DULONGBOIS
ECOLE PRIMAIRE
B: 12DIR ELM TD

ATTIGNY

VALERIE CHANOIR
ECOLE ANDRE D'HOTEL
B: 15ADJ ELM TD 1

KARINE ZAIA
ECOLE ANDRE D'HOTEL
B: 17ADJ ELM TD 1

EMILIE BARROIS
ECOLE ANDRE D'HOTEL
B: 22,49ADJ MAT TD 1

AUBRIVES

CLEMENCE LETELLIER
ECOLE ELEM
B: 7ADJ ELM TD

ISABELLE HAUSSARD
ECOLE ELEM
B: 70,8ADJ ELM TD 1

DELPHINE BARD
ECOLE ELEM
B: 17DIR ELM TD 3

AUVILLERS LES FORGES

STEPHANIE RESTIVO
ECOLE DE MON IDEE
B: 13,72ADJ ELM TD

BAZEILLES

VANESSA MORGEON
IME DE MONTVILLERS
B: 7INST SPE. TP

EMMANUEL RENARD
ECOLE PRIMAIRE
B: 35,16DIR ELM TD

BELLEVILLE ET CHATILLON SURBAR

PAULINE LE BARS
ETAB. SPE. IME ARGONNE
B: 11INST SPE. TP

EMILIE LALY
ETAB. SPE. IME ARGONNE
B: 7INST SPE. TP

BLAGNY

ADELINE SERAFINI
ECOLE PRIMAIRE
B: 21,92ADJ ELM TD

BOGNY SUR MEUSE

DELPHINE DUPONT
ECOLE DE LA VALLEE
B: 6CLIS TP

NOEMIE GRATTEPANCHE
ECOLE LES VANNELLES
B: 10,25MAITRE SUPP TD 3

CHRISTELLE TISSET
ECOLE DE LA VALLEE
B: 13,5ADJ ELM TD

LUDOVIC ANS
ECOLE ELEM V. HUGO
B: 16,99ADJ ELM TD

NICOLAS BOURGERY
ECOLE ELEM V. HUGO
B: 17ZIL ELM TD

BOULZICOURT

BENOIT SIMONNET
ECOLE PRIMAIRE
B: 34,67ADJ MAT TD 2

BOUTANCOURT

AMELIE CARMINATI
IME BOUTANCOURT
B: 11INST SPE. TP

CHARLINE LECRIQUE
IME BOUTANCOURT
B: 14INST SPE. TP

MELISSA DUSCH
IME BOUTANCOURT
B: 12INST SPE. TP

BUZANCY

LINE MAZEIRAT
ECOLE R.P.D. JACQUES PREVERT
B: 13PSY TD

CARIGNAN

MAXIME VILLA
SES SEGPA CARIGNAN
B: 11,99ADJ SEGPA TP

AURELIE SOURIOUX NAUDIN
ECOLE ELEM ELEMENTAIRE
B: 12CLIS TP

CHRISTELLE POIREL
ECOLE ELEM ELEMENTAIRE
B: 21RASED TP

SOIZIC BARAQUIN SERAFINI
ECOLE MAT MATERNELLE
B: 17ADJ MAT TD 1

CEDRIC OISELET
ECOLE ELEM ELEMENTAIRE
B: 11DIR ELM TD 3

CLAUDIA ORQUEVAUX
ECOLE ELEM ELEMENTAIRE
B: 7ZIL ELM TD

CHARLEVILLE MEZIERES

JEAN CHRISTOPHE HENRION
ECOLE MOZART
B: 31ADJ ELM TD

DOROTHEE GISQUET
ECOLE LA CITADELLE
B: 13ADJ ELM TD 2

LAURE SCHLACHTER
ECOLE JOLIOT CURIE
B: 28DIR APPLIC TD

VIRGINIE BOISSEAU DE MELLANVI
ECOLE AMBROIZE CROIZAT
B: 23,99ADJ ELM TD

BENOIT PAILLA
ECOLE ELEM SAINT JULIEN
B: 38,08ADJ ELM TD 2

BONNIE BERTOLISSI
INSPECTION SEDAN
B: 7BD TD

BONNIE BERTOLISSI
INSPECTION SEDAN
B: 7BD TD

BORIS RAGUET
ECOLE JOLIOT CURIE
B: 16,99IMF TD 5

CHRISTINE DURAND
ECOLE DE FLANDRE
B: 26,49IMF TD 4

LUCIE PADOVAN
ECOLE LOUIS HANOT
B: 10ADJ MAT TD 2

LILA BENAMEUR
ECOLE LA CITADELLE
B: 11RASED TP

ANNE ETIENNE
ECOLE JOLIOT CURIE
B: 10,5IMF TD 5

BLANDINE DENIS
INSPECTION SEDAN
B: 2,99BD TD

ISABELLE SCHAFER
ECOLE ELEM BROSSOLETTE
B: 214,5ADJ ELM TD

ERIC SCARIOT
ECOLE DE FLANDRE
B: 36,97ADJ MAT TD

CLAIRE DUCHET
ECOLE LA CITADELLE
B: 11ADJ MAT TD 2

BAPTISTE GABRELLE
INSPECTION SEDAN
B: 3BD TD

AMANDINE HOBRY
INSPECTION SEDAN
B: 10BD TD

AURELIE RENARD
ECOLE ELEM MENDES-FRANCE
B: 9,5DIR ELM TD 3

NATHALIE LEGROUX
ECOLE LA CITADELLE
B: 21,82ADJ ELM TD

JEROME FOURNEL
INSPECTION A.S.H
B: 29,96INST SPE. TP 1

MINK TAKAWA
INSPECTION A.S.H
B: 10BD TD

MATHILDE CARLIN
ETAB. SPE. CTRE AUDIO
B: 3BD TD

SEVERINE LEJEUNE
ETAB. SPE. CTRE AUDIO
B: 20,66INST SPE. TP

CAROLINE STOME
ETAB. SPE. CTRE AUDIO
B: 18,94INST SPE. TP

RITA WLASNAK
ETAB. SPE. CTRE AUDIO
B: 12,99INST SPE. TP

LAURENCE RUBIO
INSPECTION ADJOINT IA
B: 41BD STAGES TD

LAETITIA LAMANT
INSPECTION ADJOINT IA
B: 40,5CPAIEN TD 1

AUORE GIBONI LEPETZ
INSPECTION ADJOINT IA
B: 21BD STAGES TD

ANTOINE PERARDELLE
INSPECTION CHARLEVILLE 2
B: 27ANLINE. TD 1

JULIE GUITTON
INSPECTION ADJOINT IA
B: 19,98BD STAGES TD

JULIEN BOUVY
INSPECTION ADJOINT IA
B: 13,65BD STAGES TD 2

BEATRICE WERQUIN
CMPP CMPP
B: 40,4PERF/ADAPT TP

EMILE MORISSETTI
INSPECTION CHARLEVILLE 1
B: 11,98BD TD 2

GAELE PETT
INSPECTION CHARLEVILLE 1
B: 23,64BD TD

VERONIQUE COOLS
INSPECTION ADJOINT IA
B: 32,8BD STAGES TD

ANNE LISE GILLET
INSPECTION CHARLEVILLE 1
B: 16,94BD TD

SANDRINE BERNARD
CMPP CMPP
B: 33,7PERF/ADAPT TD

CHAUMONT PORCIEN

AURELIE PILLIET PARK
ECOLE PRIMAIRE
B: 805ADJ MAT TD

ANTOINE BALLAN
ECOLE PRIMAIRE
B: 13ADJ ELM TD

HELENE BOUCHET
ECOLE PRIMAIRE
B: 216,5ADJ ELM TD

COUCY

FLORIANE BARBIEUX
ECOLE MAT R.P.D. COUCY 2
B: 24DIR MAT TD 2

DRICOURT

ANAIIS DUMETIER
IME LES SYLVAINS
B: 11BD TD

FLIZE

LUCIE BAUDELLOT
ECOLE ELEM
B: 24,7ADJ ELM TD

NADINE RABATE
ECOLE ELEM
B: 75,95DIR ELM TD

FLOING

LAURETTE LOUIS
ECOLE DU CENTRE
B: 32,5ADJ MAT TD 2

FRANCHEVAL

AURELIE NOEL
ECOLE PRIMAIRE
B: 9,5DIR ELM TD 3

GIVET

BRIGITTE GILLET
ECOLE ELEM SAINT-HILAIRE
B: 15,92RASED TP

DELPHINE BROS
ECOLE ELEM CHARLES DE GAULLE
B: 24,95ADJ ELM TD 2

LAURENCE CHIONNA
ECOLE ELEM CHARLES DE GAULLE
B: 35ADJ ELM TD 2

GIVONNE

EMILIE FRADIN
ECOLE PRIMAIRE
B: 26ADJ ELM TD

GLAIRE

SERVANE ROUE VOGEL
IME LA TOUR
B: 15INST SPE. TP

GUIGNICOURT

EMELINE JOIGNY PIERRE1
ECOLE PRIMAIRE
B: 20,5ADJ ELM TD

HANNOGNE ST REMY

MELANIE BARRAS
ECOLE PIERRE COCHART
B: 12ADJ ELM TD

REGINE MESSAGER
ECOLE PIERRE COCHART
B: 32,94DIR ELM TD 3

HARAUCOURT

MELANIE HOFFMANN
ECOLE PRIMAIRE
B: 15ADJ ELM TD

SANDRINE MINE
ECOLE PRIMAIRE
B: 7DIR ELM TD

HOULDIZY

JULIE OZANNE
ECOLE R.P.D
B: 9,5DIR ELM TD 3

JUNIVILLE

MANUELA FRESNE
ECOLE PAUL VERLAINE
B: 222ADJ ELM TD 2

NADINE SIMONET
ECOLE PAUL VERLAINE
B: 35,61DIR ELM TD

LA GRANDVILLE

ELISE PETRE
ECOLE PRIMAIRE
B: 15ADJ MAT TD 2

LAIFOUR

YOANN VANZELLA
ECOLE PRIMAIRE
B: 6ADJ ELM TD

LIART

AMELIE ARTISSON
ECOLE POLE SCOLAIRE
B: 9RASED TP

MARGUT

VANESSA DEMORGNY
ECOLE POLE SCOLAIRE
B: 10ADJ MAT TD

MATTON

ADRIENNE PHILIPPE
ECOLE PRIMAIRE
B: 14ADJ ELM TD

MAUBERT FONTAINE

LESLIE DENIS
ECOLE PRIMAIRE
B: 7ADJ ELM TD

MESSINCOURT

JEAN LUC DELON
ECOLE PRIMAIRE
B: 12ADJ MAT TD

MONTCORNET

LUCILE JACQUET
ECOLE R.P.D.
B: 10DIR ELM TP

MONTCYND

CELINE DAUTRICHE
ECOLE PRIMAIRE
B: 37,93DIR ELM TD

JESSIE DISY
ECOLE PRIMAIRE
B: 6ADJ ELM TD 2

NOUZONVILLE

VANESSA FLEURY
ECOLE DU CENTRE
B: 17CLIS TP

STEPHANIE PIERQUIN
ECOLE ELEM JEAN JAURES
B: 25ZIL ELM TD 2

NOVY CHEVRIERES

BERNADETTE LAMBERT
ECOLE PRIMAIRE
B: 63,37ADJ ELM TD

JUDITH OTTAVY
ECOLE PRIMAIRE
B: 17ADJ MAT TD

NOYERS PTMAUGIS

EDELINE MORMANNE
ECOLE JULES ROBERT PAHON
B: 25,84ADJ ELM TD

LUCIE HENRY
ECOLE JULES ROBERT PAHON
B: 11DIR ELM TD

VALERIE CHARTON
ECOLE JULES ROBERT PAHON
B: 42,5ADJ ELM TD

POIX TERRON

SOPHIE MAZZOLINI
ECOLE ROBERT GOBEZ
B: 28,99ADJ ELM TD

GAELE TESCH
ECOLE ROBERT GOBEZ
B: 22ADJ ELM TD

PRIX LES MEZIERES

CARINE BERGER
ECOLE R. MEISSMER
B: 26ADJ MAT TD 2

PURE

MANON RINGOT
ECOLE PRIMAIRE
B: 7ADJ MAT TD

STEPHANIE HENOUX
ECOLE PRIMAIRE
B: 26DIR ELM TD 3

REMILLY AILLICOURT

JULIE MOHIMONT
ECOLE PRIMAIRE
B: 10ADJ ELM TD 2

RENWEZ

CELINE TARNOWSKI
ECOLE JULES MICHELET
B: 18,67DIR ELM TD

RETHEL

JEAN LUC BAHNWEG
INSPECTION DE RETHEL
B: 50,38ANLINE. TD 1

BENEDICTE NIVOIS
INSPECTION DE RETHEL
B: 13BD TD

NICOLAS LYVER
ECOLE MAZARIN
B: 11RASED TP

NICOLAS HENRY
INSPECTION REVIN
B: 15LANGUES TD

CAROLINE DAVE
ECOLE ELEM LECLERC ADAM
B: 10BD TD

MAUD MARECHAL
ECOLE JULES MOURON
B: 6ADJ MAT TD

SYLVIE HENNEQUIN
ECOLE GAMBETTA
B: 30,88ADJ MAT TD

VIRGINIE NEPERTIK
INSPECTION REVIN
B: 28BD TD

MARJORIE LOIR
ECOLE GEORGES OUVRARD
B: 14ADJ ELM TD

MARIE ROGER
ECOLE JULES MOURON
B: 10ADJ MAT TD

SANDRINE MAURICE
ECOLE MAZARIN
B: 31ADJ MAT TD

RIMOGNE
LORE HELEN ANDRE
ECOLE ELEM JULES DESPLOUS
B: 11CLIS TP

BERENICE LECLERE
ECOLE BELLEVUE
B: 6MAITRE SUPPLEMENTAIRE TD 2

SORMONNE
FREDERIQUE LEDOUX
ECOLE PRIMAIRE
B: 38,88ADJ MAT TD 2

ELODIE FAUGERAS
INSPECTION DE RETHEL
B: 19BD TD

ROCROI
ANGELIQUE GENTILS
IME LES SAPINS
B: 20INST SPE. TP

AMELIE MAJERUS
ECOLE LA PRAIRIE
B: 10,98ADJ ELM TD

ST GERMAINMONT
AURELIE PAILLAT
ECOLE PRIMAIRE
B: 810RASED TP

REVIN
MYLENE CROISY
ECOLE CALMETTE
B: 9ADJ MAT TD

RUMIGNY
AURELIE BON
ECOLE PRIMAIRE
B: 9ADJ ELM TD

MURIELLE WOLOSZYN
ECOLE MAT LA PLAGE
B: 60,9ADJ MAT TD 2

THIN LE MOUTIER
AUDREY MANZONI
ECOLE PRIMAIRE
B: 30ADJ ELM TD

NATHALIE DEPOOVER ANTONI
ECOLE ELEM LA BOUVERIE
B: 227,88ADJ ELM TD

SAULCES MONCLIN
MURIEL PERESSE
ECOLE PRIMAIRE
B: 25ADJ ELM TD

CAROLINE DASNOY
ECOLE ESPLANADE
B: 26DIR ELM TD 1

TOURNES
HELENE LECLERCQ
ECOLE PRIMAIRE
B: 21,81ADJ MAT TD 2

LUCILE GODARD
INSPECTION REVIN
B: 4BD TD

SAULT LES RETHEL
SANDRINE THIBAUT BELET
ECOLE PRIMAIRE
B: 20ADJ ELM TD

MARIE FRANCOISE VERRIER
ECOLE BELLEVUE
B: 35,01ADJ ELM TD

VILLERS SEMEUSE
CHRISTELLE CONTESSA
ECOLE SEMEUSE
B: 12,97DIR ELM TD

YVANNA RETORE
INSPECTION REVIN
B: 3BD TD

ASTRID MEYER
SES SEGPA COLLEGE VALLIERE
B: 19,5ADJ SEGPA TP

BENEDICTE GEORGIN
ECOLE ESPLANADE
B: 12ADJ MAT TD 2

VIREUX MOLHAIN
ANGELA MARLET
ECOLE ELEM M.ROBINET
B: 69,14ADJ ELM TD

NICOLAS HENRY
INSPECTION REVIN
B: 15LANGUES TD

SABRINA TROIANO
ECOLE PRIMAIRE
B: 17ADJ ELM TD 2

ESTELLE ROMUALDI
ECOLE ESPLANADE
B: 8,58BD TD

HERVE BATISSE
ECOLE ELEM M.ROBINET
B: 33,19RASED TP

VIRGINIE NEPERTIK
INSPECTION REVIN
B: 28BD TD

LAURENCE ULSAS DALLEAU
ECOLE PRIMAIRE
B: 19ADJ MAT TD

CHRISTINE PROUX
ECOLE BELLEVUE
B: 29,4DIR ELM TD 3

VIVIER AU COURT
PASCAL DUMONT
ECOLE F.MITTERRAND
B: 42,87DIR ELM TD

SYLVIE HENNEQUIN
ECOLE GAMBETTA
B: 30,88ADJ MAT TD

SOPHIE VIRIOT
ECOLE PRIMAIRE
B: 18ADJ ELM TD

CLEMENCE LAMBERT
IME IME DE L'EDPAMS
B: 3INST SPE. TP

VINCENT HARDY
ECOLE F.MITTERRAND
B: 30ADJ ELM TD

SANDRINE MAURICE
ECOLE MAZARIN
B: 31ADJ MAT TD

SAVIGNY S/AISNE
PAULINE PIOT
ECOLE ELEM R.P.D.
B: 9DIR ELM TP

NATHALIE BOCQUILLON
ECOLE LA PRAIRIE
B: 31ADJ ELM TD

ISABELLE LEONARD
ECOLE F.MITTERRAND
B: 97,95RASED TD

ELODIE FAUGERAS
INSPECTION DE RETHEL
B: 19BD TD

SEDAN
ANGELE GUILLAUME
SES SEGPA LE LAC
B: 14ADJ SEGPA TP

MOHAMED DIF
ECOLE BELLEVUE
B: 19BD TD

MARINA LEMOINE
ECOLE F.MITTERRAND
B: 9ZIL ELM TD

REVIN
MYLENE CROISY
ECOLE CALMETTE
B: 9ADJ MAT TD

LAURA FRIQUET
ECOLE GEORGES OUVRARD
B: 9BD TD

SIGNY LABBAYE
REGIS HENRIET
ECOLE ELEM ELEMENTAIRE
B: 34,98RASED TP

VOUZIER
FREDERIQUE AMBROISE
ABEL DODEMAN
B: 23,87 TP

NATHALIE DEPOOVER ANTONI
ECOLE ELEM LA BOUVERIE
B: 227,88ADJ ELM TD

LORRIE BOUAMRIOU
ECOLE GEORGES OUVRARD
B: 15ADJ ELM TD

LAURENCE COULON
ECOLE ELEM ELEMENTAIRE
B: 12ADJ ELM TD

ARNAUD LEBRETON
INSPECTION VOUZIER
B: 16ANLINF. TD 1

LUCILE GODARD
INSPECTION REVIN
B: 4BD TD

SYLVAIN BLAISE
ECOLE GEORGES OUVRARD
B: 50,1DIR ELM TD 1

SIGNY LE PETIT
MELANIE SAUVAGE
ECOLE JULES MOURON
B: 10ADJ ELM TD

SEVERINE KRYWAK MARTIN
INSPECTION VOUZIER
B: 22BD TD 2

YVANNA RETORE
INSPECTION REVIN
B: 3BD TD

XAVIER ALARD
ECOLE JULES MOURON
B: 49,99DIR ELM TD

CLAUDINE SINGLIT
INSPECTION VOUZIER
B: 25BD TD

RÉSULTATS 1ÈRE PHASE DU MOUVEMENT. SUITE.

JOEL LEMOINE
ECOLE ELEM ABEL DODEMAN
B: 49,83DIR ELM TD

VRIGNE AUX BOIS

MARYLINE MARCHAND
SES SEGPA COLLEGE PASTEUR
B: 15ADJ SEGPA TP

CHRISTELLE DECOMBIS
ECOLE ELEM J JAURES
B: 32,76ADJ ELM TD

WARCQ

CLAIRE RENAULT
ECOLE ELEM CENTRE
B: 29ADJ ELM TD 2

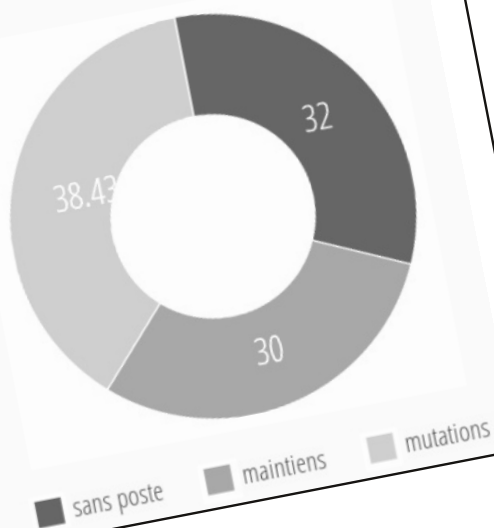
Statistiques

Taux de participation au mouvement

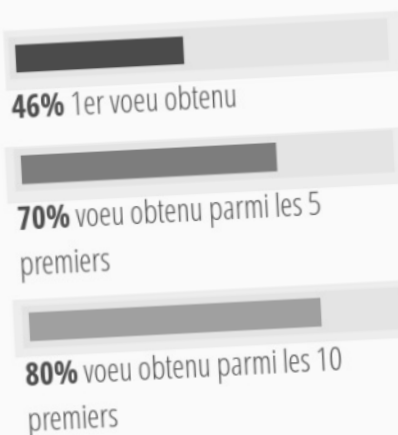


1/4 des enseignants ont participé au mouvement
(445/1740)

taux de satisfaction



Ceux qui ont eu la chance d'avoir un poste... (171 sur 445)



COMPTE-RENDU DE LA CAPD MOUVEMENT DU 13 JUIN

RÉSULTATS DU MOUVEMENT :

voir pages précédentes

POSTES RESTÉS VACANTS À L'ISSUE DU MOUVEMENT

Directions

D3 Aubigny les Pothées

D5 Nouzonville école du Centre

D7 Sedan Blanpain

1 Brigade ASH rattachée à l'IME de Moraypré

1 CLIS Citadelle Charleville

Enseignement classe d'application :

2 Flandre

1 Citadelle

2 Haybions

1 Rethel Mermoz

1 Résidence maternelle Sedan

Option E

1 Victor Hugo Bogny sur Meuse

1 Revin Calmette

1 Charleville Jean Zay

1 Charleville Rouget de Lisle

Option D

1 IME Belleville

3 IME Moraypré

2 IME Glaire (1 sur Glaire et 1 sur Margut)

Option G

1 maître G départemental (fiche mission bientôt disponible sur le site de la DSDEN)

1 Fumay Charnois

1 Nouvion sur Meuse

Psychologue scolaire

1 Bogny sur Meuse la Vallée

1 Fumay Charnois

1 Ulis Revin

TEMPS PARTIELS

Un groupe de travail se tiendra prochainement.

QUESTIONS DIVERSES

LOI DE REFONDATION, RYTHMES

Le DASEN "invite" tous les directeurs salle des fêtes de Mézières le mercredi 25 juin à 14h.

(Selon le DASEN : suite au courrier du Ministre : pour "une unité de discours")

Pour le SNUipp, les directeurs et collègues n'ont pas à faire les facteurs d'une rentrée placée sous le signe du flou et de la confusion à tous les étages !

CUMUL D'EMPLOI DANS LE CADRE DES NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRIÉDUCATIVES

Le DASEN a indiqué qu'il n'accorderait pas plus de la moitié des temps péri-éducatifs du cycle annuel (soit = 1h30 par semaine en moyenne). Il s'agit d'un principe dérogatoire pouvant intervenir à la marge sur avis des IEN.

UN COLLECTIF "STOP TAFTA" 08 EST CRÉÉ !

Les 28 gouvernements de l'Union européenne, dont le nôtre, ont demandé à la Commission européenne de négocier avec les États-Unis la création d'un grand marché transatlantique. Ce projet s'appelle « partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement » (PTCI) ou "TransAtlantic Free Trade Agreement" (TAFTA).



Le 26 mai un collectif regroupant à la fois des organisations et des citoyens a vu le jour comme dans de nombreux autres départements et pays, tant en Europe qu'aux USA.

La constitution de ce collectif est une importante étape de mobilisation contre la négociation, quasi clandestine, de ce Traité de Libre Échange qui risque fort de bouleverser notre quotidien et les règles que nous avons établies depuis de nombreuses années.

Ce collectif, à l'image du collectif national, se donne pour objectif d'informer les citoyens et les acteurs locaux sur les conséquences néfastes de tels accords pour les populations et les travailleurs de nos territoires pour leur cadre de vie.

Il mettra en commun tous les moyens pour renforcer toutes les initiatives prises par ses membres et pourra conduire des actions communes au nom du collectif : actions de sensibilisations, d'information, de formation, et d'interpellation de nos élus et de nos gouvernants.

Les 28 gouvernements de l'Union Européenne veulent se mettre d'accord avec les États-Unis sur trois objectifs :

ABAISSER OU SUPPRIMER LES BARRIÈRES TARIFAIRES :

il s'agit de réduire voire supprimer les droits de douane et les taxes sur les importations.

C'est déjà presque fait, sauf dans l'agriculture où ils demeurent élevés. Des experts ont calculé que si on les abaisse, ce sera une catastrophe pour l'agriculture européenne et pour les consommateurs.

ABAISSER OU SUPPRIMER LES BARRIÈRES NON TARIFAIRES :

Il s'agit des législations, des réglementations, des normes sociales, sanitaires, phytosanitaires, environnementales ou techniques qui sont jugées par les entreprises étrangères comme des mesures visant à protéger le marché intérieur contre la concurrence extérieure. L'objectif d'un Accord de Libre Échange, c'est d'obtenir l'alignement sur la norme la plus basse. Les normes alimentaires, sanitaires, sociales, financières les moins protectrices et les plus faibles sont aux USA.

INSTAURER UNE JUSTICE PRIVÉE CONTRE LES ÉTATS :

Les firmes privées pourront attaquer les États, les Collectivités, non plus devant les juridictions nationales, mais devant des groupes d'arbitrage privés, si elles considèrent que les réglementations constituent des obstacles à la concurrence, à l'accès aux marchés publics, à l'investissement et aux activités de service.

On va aller encore beaucoup plus loin vers la suppression de tout ce qui entrave la libre concurrence des activités de service et donc vers la marchandisation déjà entamée en Europe d'activités comme la santé et l'éducation, l'eau, l'énergie, la recherche, les transports, la sécurité sociale, les services financiers et d'assurance. Ce qui conduira inéluctablement à leur privatisation totale...

Le collectif « Stop TAFTA » 08 oppose un NON citoyen au grand marché transatlantique.

LES MEMBRES DU COLLECTIF 08 :

Artisans du Monde, attac , CGT de l'hôpital de Charleville, Ensemble!, Europe Écologie les Verts, FSU, Ligue des Droits de l'Homme, Mouvement des jeunes socialistes, Nouveau Parti Anticapitaliste , Parti Communiste Français , Parti de Gauche, Solidaires et de nombreux citoyens !



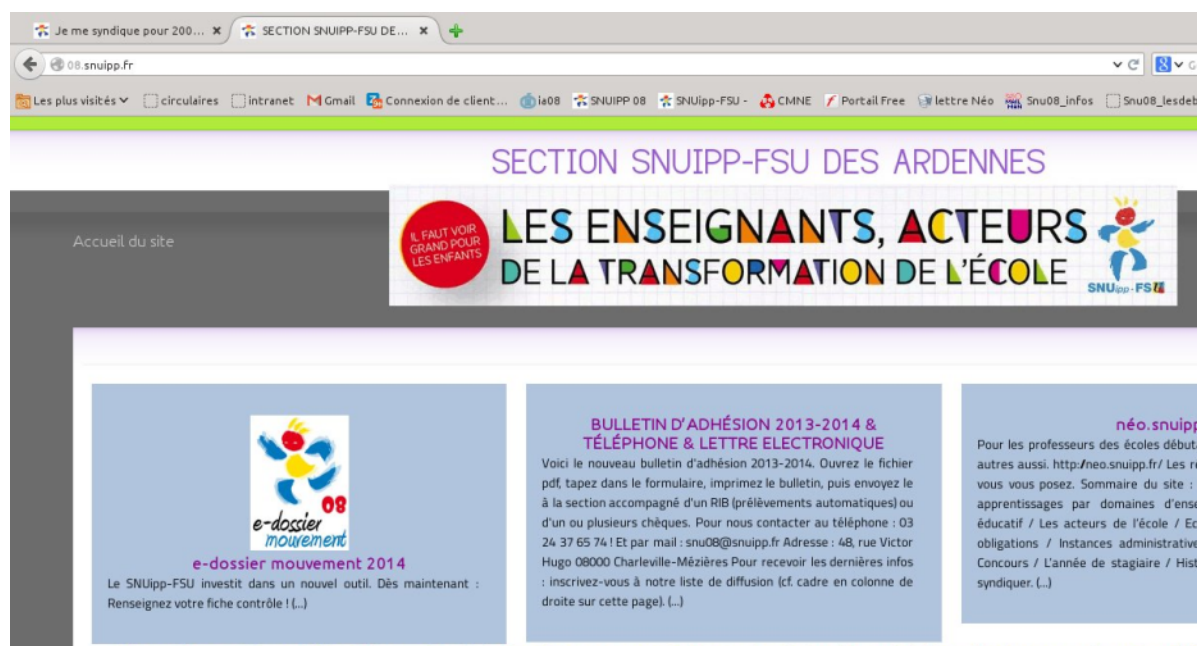
SNUIPP : L'INFO À TOUTE HEURE

Recevez chez vous les différentes publications du SNUIPP, nationales et départementales, sur des sujets ancrés dans la réalité, proches de mes préoccupations (affectations, promotions, législation) mais aussi plus larges (évolution du métier, finalités de la profession)

Une revue nationale hebdomadaire - un trimestriel départemental



Un site web actif : <http://08.snuipp.fr>



Des dossiers en ligne pour vous aider dans votre métier et votre carrière



Des permanences chaque après-midi, une adresse mail : snu08@snuipp.fr
et un numéro de téléphone 03-24-37-65-74

SNUIPP-FSU 08. BULLETIN D'ADHÉSION 2014-2015

48 RUE VICTOR HUGO – 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES – TEL : 0324376574 – MEL : snu08@snuipp.fr

| | | | | | | | | | | | |
|--|--|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Nom : | | | | | | | | | | | |
| Nom de jeune fille : | | | | | | | | | | | |
| Prénom : | Tél : | | | | | | | | | | |
| Date de naissance : | Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F | | | | | | | | | | |
| Adresse personnelle : | | | | | | | | | | | |
| Adresse électronique : | | | | | | | | | | | |
| Établissement scolaire : | | | | | | | | | | | |
| Catégorie professionnelle : | | | | | | | | | | | |
| <i>choisissez : Instit., PE., PE. Hors classe, PE. Classe except., PE. Spécialisé, PEGC Classe except., Assistant d'éducation, Retraité, autre....</i> | | | | | | | | | | | |
| Emploi : | | | | | | | | | | | |
| <i>Choisissez : Adjoint mat., Adjoint élémentaire, I.M.F, Directeur x classes, Enseignant en établissement, Enseignant en RASED, Remplacement....</i> | | | | | | | | | | | |
| Échelon au 1/09/2013 : | | | | | | | | | | | |
| Travaillez-vous à temps partiel ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non | | | | | | | | | | | |
| Nomination à titre <input type="checkbox"/> définitif <input type="checkbox"/> provisoire | | | | | | | | | | | |
| Montant de la cotisation : | Caisse de solidarité (libre) : | | | | | | | | | | |
| Montant total à verser : | | | | | | | | | | | |
| <input type="checkbox"/> chèque | <input type="checkbox"/> Prélèvements automatiques Pour les anciens adhérents ayant changé de références bancaires, et pour les nouveaux adhérents : nous adresser un R.I.B | | | | | | | | | | |
| Cochez les mois où vous désirez un prélèvement | | | | | | | | | | | |
| <input type="checkbox"/> S | <input type="checkbox"/> O | <input type="checkbox"/> N | <input type="checkbox"/> D | <input type="checkbox"/> J | <input type="checkbox"/> F | <input type="checkbox"/> M | <input type="checkbox"/> A | <input type="checkbox"/> M | <input type="checkbox"/> J | <input type="checkbox"/> J | <input type="checkbox"/> A |

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire pluraliste et démocratique, dans une fédération rénovée.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de déroulement de carrière auxquels il aura accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp.

J'ai bien noté qu'une attestation fiscale correspondant à ma cotisation versée pour l'année scolaire en cours (donnant lieu à un crédit d'impôt de 66 % pour l'impôt sur le revenu) me parviendra avant la déclaration des revenus 2013 (avril-mai 2014).

Je souhaite que mon adhésion au SNUipp soit reconduite d'une année sur l'autre et j'opte pour le prélèvement automatique avec tacite reconduction.

Je souhaite renouveler volontairement mon adhésion chaque année

| | | |
|---|----|-------------|
| À | Le | Signature : |
| | | |

Prof. des Ecoles

| échelon | cotisation |
|-------------|------------|
| 3 | 124 € |
| 4 | 131 € |
| 5 | 137 € |
| 6 | 146 € |
| 7 | 154 € |
| 8 | 164 € |
| 9 | 175 € |
| 10 | 188 € |
| 11 | 201 € |
| Hors-classe | |
| 5 | 212 € |
| 6 | 225 € |
| 7 | 237 € |

Instituteurs

| échelon | cotisation |
|---------|------------|
| 7 | 127 € |
| 8 | 134 € |
| 9 | 141 € |
| 10 | 148 € |
| 11 | 161 € |

Stagiaires

| | |
|----|------|
| M1 | 35 € |
| M2 | 75 € |

P.E.G.C

| classe normale | | Hors classe | | classe except. | |
|----------------|--------|-------------|--------|----------------|--------|
| échelon | cotis. | échelon | cotis. | échelon | cotis. |
| 8 | 139 € | 1 | 142 € | 1 | 187 € |
| 9 | 146 € | 2 | 149 € | 2 | 201 € |
| 10 | 154 € | 3 | 157 € | 3 | 211 € |
| 11 | 163 € | 4 | 165 € | 4 | 224 € |
| | | 5 | 187 € | 5 | 236 € |
| | | 6 | 200 € | | |

Retraités

| | |
|------------------|-------|
| pension < 1300 € | 91 € |
| de 1300 à 1500 € | 100 € |
| de 1500 à 1700 € | 116 € |
| de 1700 à 1900 € | 126 € |
| De 1900 à 2100 € | 140 € |
| > à 2100 € | 150 € |

Temps partiel

cotisation au pro-rata de la quotité avec un minimum de 92 €

MAJORATIONS

À ajouter au montant de votre cotisation en fonction de votre situation.

| Majoration indiciaire | Majoration de la cotisation |
|--|-----------------------------|
| I.M.F ou directeur 2 ^{ème} groupe | 7 € |
| Directeur 3 ^{ème} groupe ou coordonnateur ZEP | 11 € |
| Directeur 4 ^{ème} groupe | 14 € |
| Directeur adjoint SEGPA | 17 € |